

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le trois décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-France THERON, Maire.

Membres en exercice : 17
Membres présents : 11
Membres votants : 13

Date de la convocation : **26 novembre 2012.**
Présents : Marie-France THERON (Maire), Jean-Claude PEREZ, Corine BLANCHARD, Noël COURTIN (Adjoints), Michel COUSSEAU, Thierry RENAUD, Ghislaine GIFFARD, Pascal MORTIER, Stéphanie BAYLE, Jean-Claude VACHER, Christiane CAZIMAJOU (Conseillers Municipaux).
Absents avec délégation : Claudie MARQUETON (pouvoir à Jean-Claude PEREZ), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à C. BLANCHARD).
Absents : Dominique HAVERLAN, Patrick DESVAUX, Stéphane ENGEL, Fanny JACQUE.
Secrétaire de séance : Ghislaine GIFFARD.

PREAMBULE

Mme THERON, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 octobre 2012. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES TENNIS

Mme le Maire propose d'ajourner cette délibération, la Société Tennis Chem Industries n'ayant pas fourni les documents demandés. Accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TECHNOVIDANGE

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de contrat de la Société Technovidange pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales. M. COURTIN, Adjoint au Maire, indique sa satisfaction quant aux prestations de cette entreprise ; il précise que le contrat stipule un nombre d'heures annuelles, reportées sur l'exercice suivant si elles ne sont pas consommées. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec Technovidange pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales pour un coût annuel de 2.471,50 € HT la 1^{ère} année (les années suivantes, ce montant sera révisé conformément aux dispositions de l'article 7 du contrat) et décide que le contrat aura une durée de 4 ans ;

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE GAZ DE LA MAIRIE ET DES ECOLES

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de contrat de la Société AMT pour l'entretien de la chaudière gaz de la mairie et des écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec AMT pour l'entretien de la chaudière gaz de la mairie et des écoles de PORTETS pour l'année 2013 pour un coût annuel de 1.071,09 € HT ;

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIERE GAZ DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de contrat de la Société AMT pour l'entretien de la chaudière gaz de l'Espace culturel La Forge. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec AMT pour l'entretien de la chaudière gaz de l'Espace culturel La Forge pour l'année 2013 pour un coût annuel de 291,80 € HT ;

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFOMATIQUE DE LA MAIRIE, DE LA FORGE ET DES BUREAUX DES DIRECTRICES DES ECOLES

Mme le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de CYBERMICRO pour la maintenance du matériel informatique de la mairie, de la Forge et des bureaux des directrices des écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat avec CYBERMICRO pour la maintenance du matériel informatique de la mairie (incluant gratuitement la Forge), soit 2.520,00 € HT et des bureaux des directrices des écoles, soit 240,00 € HT, pour l'année 2013.

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA TRIBUNE TELESCOPIQUE DE L'ESPACE CULTUREL LA FORGE

Mme le Maire indique qu'un entretien technique a été réalisé en février 2012 et que la Société HUGON l'a informé qu'un entretien tous les deux ans était suffisant. Elle propose de revoir ce contrat en fin d'année 2013. Accord à l'unanimité.

AMENAGEMENT D'UN CITY STADE : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.E.T.R. 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la D.E.T.R. 2013, pour l'aménagement du City stade du Chéret, adopte le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier :

DEPENSES		RECETTES	
Sol pour city stade	12.432,00 €	<u>Subventions sollicitées :</u>	
City stade	21.301,09 €	Etat – D.E.T.R. 2013 – 30%	10.119,93 €
Total HT	33.733,09 €	Conseil général	16.198,00 €
		<u>Autofinancement Commune</u>	7.415,16 €
TVA	6.611,69 €	TVA	6.611,69 €
TOTAL TTC	40.344,78 €	TOTAL TTC	40.344,78 €

INSONORISATION DU REfectoire Maternel : DEMANDE DE SUBVENTION

Mme GIFFARD, Conseillère municipale en charge des écoles expose le projet d'insonorisation du réfectoire des maternels comme cela a déjà été effectué pour celui de l'école élémentaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Département pour l'insonorisation du restaurant scolaire de l'école maternelle, adopte le pan de financement suivant et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux d'insonorisation HT	11.734,48 €	<u>Subventions sollicitée :</u> - Conseil général (50%)	5.867,24 €
		<u>Autofinancement Commune</u>	5.867,24 €
TVA	2.299,96 €	TVA	2.299,96 €
TOTAL TTC	14.034,44 €	TOTAL TTC	14.034,44 €

CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE SANITAIRES SUPPLEMENTAIRES A L'ECOLE MATERNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit M. DURAND, architecte qui réalise la classe maternelle et son dortoir, pour le projet de création de sanitaires à l'école maternelle et accepte que le Maire signe le contrat de maîtrise d'œuvre pour le taux d'honoraires proposé, soit 6,5%.

COMMISSION LOCALE D'INDEMNISATION

Mme le Maire rappelle que, par délibération n°2012/103 du 16 octobre 2012, une Commission Locale d'Indemnisation chargée d'étudier les préjudices commerciaux causés par des travaux publics a été créée.

Il avait été envisagé qu'un représentant de la sous-préfecture de LANGON siège à cette Commission, mais, par courrier du 24 octobre 2012, Monsieur le Sous-Préfet de LANGON indique que les avis de cette Commission étant soumis au Conseil municipal et que les décisions de ce dernier étant adressés, au titre du contrôle de légalité, à la sous-préfecture, il ne lui semble pas judicieux qu'un représentant de la sous-préfecture soit présent dans cette Commission. Par contre, M. le Sous-Préfet propose de solliciter la participation d'un membre de la chambre consulaire dont relève l'artisan.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie la composition de la Commission Locale d'Indemnisation telle qu'établie par délibération n°2013/103 du 16 octobre 2012 comme suit :

- Le Maire et deux élus : M. Didier CAZIMAJOU, M. Jean-Claude VACHER
- Un représentant du Trésor Public de PODENSAC
- Un représentant des entreprises de travaux publics
- Un représentant de la Chambre de Métiers de la Gironde

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER ET A LA REGION POUR UN EQUIPEMENT D'INTERPRETATION CONCERNANT, DANS LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAISON DU CHERET, L'ESPACE CONFIE EN GESTION A L'OFFICE DE TOURISME SAUTERNES ET GRAVES (LANGON), DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE CET ESPACE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PODENSAC.

Mme le Maire explique au Conseil municipal que la recherche de subvention pour contribuer au financement des travaux de réhabilitation de la Maison du Chéret a fait apparaître que l'Europe, via le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), ne pouvait intervenir que pour l'Office de Tourisme au prorata de la surface qu'il occupera dans cette maison, soit 39,20% de la surface utile (182 m² sur 464 m² au total).

1 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION :

L'Office de tourisme se situe au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Chéret ». Le coût des travaux de réhabilitation de l'immeuble « Le Chéret » est de 402.288,12 € HT – 8.000,00 € (réglé par l'assurance, suite au sinistre de la tempête « Klaus ») soit 394.288,12 € HT.

Les travaux relatifs à l'Office de tourisme représentent donc : 394.288,12 € x 39,20% = 154.560,00 € HT.

Les honoraires relatifs à l'Office de tourisme représentent donc : 20.000,00 € x 39,20 % = 7.840,00 € HT

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	154.560,00 €	Subv. Conseil Régional 20%	30.912,00 €
		Subv. FEADER 20%	30.912,00 €
Honoraires M.O. (5%) 20.000 € x 39,20%	7.840,00 €	Subv. Conseil Régional 20%	1.568,00 €
		Subv. FEADER 20%	1.568,00 €
Total HT	162.400,00 €	Emprunt	50.000,00 €
		Autofinancement	47.440,00 €
TVA	31.830,00 €	Autofin. TVA	31.830,00 €
TOTAL TTC	194.230,00 €	TOTAL TTC	194.230,00 €

2 – ETUDE D'AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME :

Le FEADER n'intervient que si un « contenu d'interprétation » ou encore une « scénographie » vient enrichir la réhabilitation des murs (contenant). Dans ce cas, la Région s'associe en subventionnant également le projet. Pour déterminer ce « contenu d'interprétation » une étude préalable est exigée afin de s'assurer de la pertinence du projet qui va être réalisé. Cette étude est également subventionnée.

Dépenses		Recettes	
Le Collen HT	9.500,00 €	Subv. Conseil Régional 40%	3.800,00 €
		Subv. FEADER 25%	2.375,00 €
		Subv. Conseil Général 15%	1.425,00 €
Total HT	9.500,00 €	Autofinancement	1.900,00 €
TVA	1.862,00 €	Autofin. TVA	1.862,00 €
TOTAL TTC	11.362,00 €	TOTAL TTC	11.362,00 €

3 – CONTENU D'INTERPRETATION :

Dépenses		Recettes	
Le Collen HT	96.500,00 €	Subv. Conseil Régional 20%	19.300,00 €
		Subv. FEADER 20%	19.300,00 €
		Subv. Conseil Général 15%	14.475,00 €
		Emprunt	30.000,00 €
Total HT	96.500,00 €	Autofinancement	13.425,00 €
TVA	18.914,00 €	Autofin. TVA	18.914,00 €
TOTAL TTC	115.414,00 €	TOTAL TTC	115.414,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix « POUR » et 4 « ABSTENTIONS » (Mme BLANCHARD, M CAZIMAJOU (pouvoir à Mme BLANCHARD), Mme CAZIMAJOU, Mme BAYLE), autorise le Maire à solliciter :

- Une subvention auprès du FEADER, du Conseil Régional pour la réalisation de ce projet, « contenant » de l'Office de Tourisme au prorata du bâtiment « Le Chéret » ;
- Une subvention auprès du FEADER, du Conseil Régional et du Conseil Général pour mener à bien la réalisation d'une étude par un cabinet spécialisé permettant de déterminer un « contenu d'interprétation » ou encore une « scénographie » pertinents touristiquement ;
- Une subvention auprès du FEADER, du Conseil Régional et du Conseil Général pour le

OUVERTURE ET TARIFS PATINOIRE – SAISON 2012/2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le règlement de police et les dates d'ouverture de la patinoire, soit :

- Vacances de Noël : du samedi 22 décembre 2012 au dimanche 06 janvier 2013 (à l'exception du 25 décembre 2012 et du 01 janvier 2013) de 14 heures à 18 heures.

- Mois de janvier 2013 : du mercredi 09 janvier au dimanche 27 janvier 2013, les mercredis 09, 16, 23, les samedis 12, 19, 26, et les dimanches 13, 20, 27 de 14 heures à 18 heures

Il fixe les tarifs suivants (patins fournis)

- individuel pour ½ heure de patinage : 2,00 €.
- groupes (écoles, centres de loisirs) pour 1 heure de patinage : 2,00 €.

PLACEMENTS SUR COMPTES A TERME

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de replacer, sur de nouveaux comptes à terme, les comptes à terme suivants se terminant le 29 décembre 2012 :

- compte à terme de 50.000,00 € (n°0330422200092571) qui arrivera à terme le 29 décembre 2012 sur un nouveau compte à terme à compter du 1^{er} janvier 2013, débloable dans six mois (soit fin juin 2013) ;

- compte à terme de 50.000,00 € (n°0330422200092470) qui arrivera à terme le 29 décembre 2012 sur un nouveau compte à terme à compter du 1^{er} janvier 2013, débloable dans six mois (soit fin juin 2013) ;

ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les mises en non-valeur suivantes demandées par Mme le Trésorier de PODENSAC :

- liste n°891293815 = 109,54 €
- liste n°896315915 = 25,62 €
- liste n°896316215 = 21,86 €

Soit un total de 157,02 €

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs communaux suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Objet	Commune	Hors commune
Droits de place		
a) de 0 à 3 mètres linéaires	2,05 €	
b) de 3 à 6 mètres linéaires	4,10 €	
c) de 6 à 9 mètres linéaires	6,10 €	
d) au-delà de 9 mètres linéaires	8,15 €	
Camions d'outillage, gros exposants, cirques	39,00 €	
Droits journaliers d'emplacement forain		
Attractions (petits jeux, pêche aux canards...)	6,15 €	
Manèges pour enfants	24,50 €	
Grands manèges (auto-scooter...)	42,00 €	
Salle polyvalente		
a) location		
1/3 de la salle	156,00 €	
2/3 de la salle	315,00 €	
Salle entière	475,00 €	
Anneaux du port		
Tarifs annuels		
a) bateau de 0 à 4,99m	95,00 €	285,00 €
b) bateau de 5 à 6,99m	153,00 €	369,00 €
c) bateau de 7 à 12m	285,00 €	713,00 €
Tarifs mensuels		
a) bateau de 0 à 4,99m	47,00 €	49,00 €
b) bateau de 5 à 6,99m	49,00 €	67,00 €
c) bateau de 7 à 12m	66,00 €	95,00 €
Tarifs hebdomadaires		
a) bateau de 0 à 7,99m	36,00 €	42,00 €
b) bateau de 8 à 15m	82,00 €	84,00 €
Tarifs journaliers		
1 ^{ère} journée	gratuite	gratuite
A partir de la 2 ^{ème} journée, par jour	29,00 €	48,00 €
Péniche d'habitation, par mois	325,00 €	328,00 €
Cimetière		
Concession (5,25m²)		
le m ²	55,00 €	
Espace cinéraire		
Case columbarium (capacité 4 urnes - durée 30 ans)	860,00 €	
Cavurne (capacité 4 urnes - durée 30 ans)	570,00 €	
Dispersion des cendres	51,00 €	
Ouverture de case	26,00 €	
Dépositaire		
a) Du 1 ^o au 3 ^o mois, par mois	13,00 €	
b) Du 4 ^o au 6 ^o mois, par mois	29,00 €	
c) Du 7 ^o au 9 ^o mois, par mois	35,00 €	
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi - 7H30/9H - 17H/18H30)		
La 1/2 heure (toute 1/2 heure entamée est due)		
Quotient < à 500 €	0,50 €	0,60 €
Quotient de 501 à 850 €	0,53 €	0,53 €
Quotient de 851 à 1.500 €	0,57 €	0,67 €
Quotient > à 1.500 €	0,62 €	0,72 €

DECISION MODIFICATIVE

Afin d'intégrer des recettes nouvelles de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

DEPENSES			RECETTES		
Chap./Art.	Libellé	Montant	Chap./Art.	Libellé	Montant
011-605	Achats de matériel	400,00	73-7381	Taxe afférente aux droits de mutations	56.110,00
011-60612	Electricité	5.000,00			
011-60613	Chauffage urbain	5.000,00			
011-61521	Entretien terrains	5.000,00			
011-61523	Entr. voies / réseaux	5.000,00			
011-61558	Entr. Autres biens	8.000,00			
011-6156	Maintenance	3.000,00			
011-616	Assurances	5.200,00			
011-63512	Taxes foncières	300,00			
011-637	Autres impôts/taxes	1.500,00			
65-654	Pertes sur créances	360,00			
022-022	Dépenses imprévues	17.350,00			
Total fonctionnement		56.110,00	Total fonctionnement		56.110,00

DEPENSES			RECETTES		
Op./Chap./Art.	Libellé	Montant	Op./Chap./Art.	Libellé	Montant
ONA-041-45821	Régularis. tvx pour compte de tiers	722,00	202-13-13251	FCAEC parc du Chéret	8.400,00
OPFI-020-020	Dépenses imprévues	36.399,00	215-13-1323	Conseil général – école maternelle	11.550,00
			230-13-1323	FDAEC courts de tennis 1-3-4	16.449,00
			ONA-041-45822	Régularis. tvx pour compte de tiers	722,00
Total investissement		37.121,00	Total investissement		37.121,00

MISE EN PLACE D'UN FORFAIT DROIT DE PLACE POUR LE MANEGE PRESENT DURANT L'INSTALLATION DE LA PATINOIRE

Mme le Maire demande au Conseil municipal s'il accepte de délibérer sur ce sujet. Accord à l'unanimité.

Compte-tenu du tarif actuellement en vigueur pour les manèges et considérant qu'un manège sera installé près de la patinoire durant toute la période de fonctionnement de celle-ci, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité de demander un forfait de droit de place de 150,00 € pour toute la période du 22 décembre 2012 au 27 janvier 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Thierry RENAUD, Conseiller municipal, présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif élaboré par le syndicat CAPOAR. Ce syndicat regroupe les communes de CASTRES-GIRONDE, PORTETS et ARBANATS. Le service est exploité en affermage par la Lyonnaise des Eaux. Le nombre d'abonnement domestiques en 2011 est de 1960, en hausse de 2,03% par rapport à 2010. Le volume facturé en 2011 est de 177.017 m³, en hausse de 9,41% par rapport à 2010.
- M. Thierry RENAUD, Conseiller municipal, présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable élaboré par le syndicat ARPOCABE. Ce syndicat regroupe les communes d'ARBANATS, PORTETS, CASTRES-GIRONDE et BEAUTIRAN. Le nombre d'abonnements est 3.409, en hausse de 1,07% par rapport à 2010. Il a été produit 490.253 m³ d'eau potable, en baisse de 1,46% par rapport à 2010, dont 345.309 m³ vendu aux abonnés.
- Mme Stéphanie BAYLE, Conseillère municipale, présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC), préparé par la CDC de PODENSAC. Les installations contrôlées en 2011 répondaient aux normes en vigueur.
- M. Pascal MORTIER, Conseiller municipal, présente le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets préparé par la CDC de PODENSAC. En 2011, il a été traité 3.955 tonnes d'ordures ménagères, 1.261 tonnes de déchets sélectifs, 58 tonnes d'encombrants, 606 tonnes de verre.
- Mme THERON, Maire, indique que M. le Maire de COUSOLRE a été relaxé par la Cour d'Appel de DOUAI, laquelle a estimé que la gifle que ce maire avait infligée à un adolescent était « une réponse adaptée à l'atteinte inacceptable portée à l'autorité de sa fonction ».
- Mme le Maire indique qu'un délai sera donné aux communes pour la mise en place de la nouvelle semaine scolaire.
- Mme le Maire indique avoir reçu la Société SERVICAD qui a présenté le projet de ralentisseurs Rue des Tonneliers et Chemin de Candaubas. Mme le Maire convoquera la commission voirie pour valider le projet ; après validation par les élus, le projet sera soumis au service départemental routier pour obtenir son accord afin de l'envoyer au Conseil général pour validation définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôt la séance à 22h45. Elle indique que le Conseil municipal de ce jour était le dernier, sauf urgence, de l'année 2012. Elle souhaite à chaque conseiller de bonnes fêtes de fin d'année.